Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 038-213805278-20261002-08_02102026_09-DE

MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS :	11
EN EXERCICE :	11
PRESENTS :	9
VOTANTS :	11
POUR :	11
ABSTENTION :	0
CONTRE :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 28 septembre 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Eric BASSET, Mariane MICHEL, Philippe KOZMIN, , Eric DOURNON, Valérie MARTINET, Séverine VAQUERIZO, Elvina SAVIOUX, Nicolas ARNAUD

Absents : Patrick CHANOUX et Laurence LATTARD

Pouvoir : Patrick CHANOUX à Yves GENEVOIS et Laurence LATTARD à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 08-02102026-09 : Association Canoë Kayak Oisans : Reconduction de la convention de mise à disposition de la piscine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 janvier 2019 approuvant la convention de mise à disposition gratuite de la piscine du Pôle Sports Loisirs à l'Association sportive « Canoë Kayak Oisans » pour la saison d'hiver 2018 / 2019, renouvelable par reconduction expresse.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal du souhait de l'association de renouveler ladite convention pour la saison d'hiver à venir.

Un nouveau planning d'utilisation de la piscine par l'Association pour la saison d'hiver 2026 / 2027 est proposé conjointement entre les services de la commune et l'association.

La convention signée initialement et le projet de planning susmentionné sont joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve la reconduction de la convention et le calendrier de mise à disposition gratuite de la piscine entre la Commune de Vaujany et l'Association sportive « Canoë Kayak Oisans » pour la saison d'hiver 2026 / 2027;

- Donne toutes délégations à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire

Yves GENEVOIS

MAIRIE DE VAUJANY 38114 (Isère)

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le